

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du jeudi 15 juin 2023

- Procès- verbal de la séance établi conformément à l'article L2121-25 du CGCT -

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	x			
ARTIGNY	Bertrand			x	
BADOUARD	Benjamin	x			
BOFFET	Laurence	x			
CHAMBON	Pierre	x			
COIN	Gisèle			x	
CROIZIER	Laurence	x			
GROSPERRIN	Anne	x			
GROULT	Florestan	x			
MARION	Richard		x		Anne REVEYRAND
MILLET	Pierre-Alain	jusqu'à 16h30			
NOVAK	Floyd	x			
PESENTI	Maeva	x			
PLICHON	Isabelle	x			
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	x			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		x		Maeva PESENTI

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16

- Date de convocation du Conseil d'administration : 9 juin 2023

- Secrétaire de séance : Pierre CHAMBON

La séance débute à 14h.

1. Désignation du secrétaire de séance

Pierre CHAMBON est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 26 avril 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, après modifications apportées par Mme REVEYRAND sur ses propres propos.

3. 2023-30 : Finances - tarifs du service public d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mathilde PITTET présente la délibération.

Anne GROSPERRIN complète en précisant que la réflexion s'est effectuée sur plusieurs semaines avec un travail sur les tarifs et la réalisation d'un benchmark auprès de France eau publique. Cela a permis de disposer de nombreux retours d'autres Régies pour disposer d'indications sur les taux d'augmentation des tarifs envisagés qui entreront en application en 2024. Certaines, comme Eau publique du Grand Lyon, ont choisi de plafonner l'augmentation au niveau d'inflation, d'autres augmenteront davantage. A ce jour, du fait de sa première année d'exercice, la Régie ne dispose pas d'une prospective financière suffisamment robuste pour évaluer si ses besoins seront supérieurs ou inférieurs. Il est nécessaire que le tarif suive cet indice d'inflation car on le ressent au niveau du coût des matières premières et des services auxquels la Régie fait appel. Il avait été décidé l'an passé d'appliquer la tarification dans la continuité du contrat de DSP afin que cela soit compréhensible par les usagers. Il vous est proposé dans cette délibération de valider la limitation de l'augmentation à l'indice d'inflation.

Lucien ANGELETTI relaie une protestation qu'il entend régulièrement à Eau Bien commun sur le fait que le montant de la part fixe est déterminé 6 mois avant son application et que la DSP auparavant et maintenant la Régie se ferait du gras sur le dos des usagers.

Anne GROSPERRIN répond qu'il a déjà les éléments pour répondre à ce sujet. Le choix qui est fait est d'être le plus transparent possible vis-à-vis de l'utilisateur. Le fait que le tarif augmente en suivant l'inflation à 5,09, est compréhensible par tous. Un travail est mené en ce moment sur la tarification solidaire et environnementale et il va se dérouler tout au long de l'année pour une application de nouveaux tarifs en 2025. A ce stade, il n'y a pas d'intérêt à complexifier la tarification mais, au contraire, à être le plus simple et clair possible pour que l'utilisateur puisse mieux comprendre par la suite l'évolution de la tarification.

Christophe DROZD complète en indiquant que la Régie est toujours sur un cycle de répétitions de 12 mois, donc une fois que le décalage est pris sur le premier cycle, ce qui aurait été anticipé serait répercuté sur l'exercice d'après. L'utilisateur n'est pas lésé dans la globalité même si à l'instant T, il peut trouver que ce n'est pas le cas. Dans l'attente de la nouvelle tarification solidaire et environnementale en cours de concertation et de proposition,

le choix a été fait de rester sur les mêmes rythmes, mais il est vrai que la part fixe sera un sujet de débat dans les mois à venir.

Pierre-Alain MILLET dit que 5,09 est l'indice basé sur l'inflation passée, de 2022-2023, et non d'une prospective sur 2024. Il s'agit d'un constat et il en souligne la cohérence.

Laurence CROIZIER demande à quelle date sera fixée la prospective budgétaire.

Anne GROSPERRIN répond qu'il n'y a pas encore eu d'exercice comptable réalisé. Et, à 6 mois du lancement de la Régie, il n'est pas envisageable de pouvoir dire quel va être le budget 2024.

Mathilde PITTET précise qu'une décision modificative sera présentée en CA, notamment en vue de l'intégration des résultats du budget annexe des eaux de la Métropole. En novembre, le débat d'orientation budgétaire présentera la prospective budgétaire actualisée.

Laurence CROIZIER remarque aussi que le taux d'impayé à 90 jours paraît très important.

Christophe DROZD confirme que le taux est élevé avec à la fois la reprise du service recouvrement et la nécessité de restabiliser des tableaux de bord qui permettent l'exercice de la fonction. Il faut aussi noter qu'à ce jour, la Régie n'a pas encore pu déployer tout l'arsenal du recouvrement, actuellement basé uniquement sur les relances automatiques issues du SI Waterp. La Régie va entrer dans les phases comminatoires amiables à partir de septembre et mettra ensuite en place la saisie à tiers détenteur. Néanmoins, elle engage dès à présent, sur les contrats non domestiques, des démarches en direct. L'unité relations grands comptes est au plus proche avec les enquêteurs sur le terrain. La démarche d'incitation au recouvrement est poursuivie. Dans le taux de recouvrement qui est présenté, il est nécessaire de prendre en compte que, malgré la communication faite, des abonnés continuent de faire leur paiement à VEOLIA. Un flux de plus de 400 k€ doit nous être reversé actuellement. Le cycle des 6 mois se finit ce mois-ci, la part fixe VEOLIA arrive à son terme. Dès le 1^{er} juillet, nous serons uniquement sur la facturation Régie et le recouvrement par huissiers démarrera en septembre. Aujourd'hui la Régie devrait avoir son taux le plus bas et il est proposé de faire un suivi à chaque Conseil d'administration. Il s'agit d'un des indicateurs de suivi et cela fait partie des sujets prioritaires de la Régie. A l'heure actuelle, la Régie est à 90,5% de recouvrement à 90 jours, sachant que les premières factures ont été émises fin janvier.

Pierre CHAMBON dit qu'une baisse de la consommation de 3% a été évoquée. Il demande s'il existe un moyen de voir si les chutes anormales de consommation, notamment au niveau des clients professionnels, pourraient cacher des forages clandestins.

Christophe DROZD répond que, sur la baisse des consommations, une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Birdz, qui équipe un ensemble de collectivités au niveau national, et la tendance de baisse de la consommation est généralisée. Il est nécessaire de noter que, le premier semestre n'étant pas fini, il reste à avoir la confirmation sur mai et juin qui est habituellement une période où les usagers arrosent les jardins. L'exercice qui doit être fait est de définir quelles vont être les stratégies d'investissements, de recette et de dépense avec les évolutions du prix de l'eau. L'exercice doit être affiné pour la fin de l'année avec le débat d'orientation budgétaire que la Régie souhaite présenter au CA en novembre et le vote du budget en décembre.

Anne GROSPERRIN complète en disant que la détection des forages est hors du champ de compétence de la Régie car c'est la DREAL qui délivre les autorisations et recueille les déclarations. Avoir des données exhaustives sur ce sujet n'est pas évident.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes.

Etat des votes :

- pour : 15
- contre : **néant**
- abstentions : 2
- ne prend pas part au vote : **néant**

La délibération est adoptée.

4. 2023-31 : Autorisation de signature de l'accord d'intéressement.

Mathias GAUCHY présente la délibération.

Pierre-Alain MILLET s'interroge sur le caractère aléatoire de perception de l'intéressement car cela implique que l'atteinte des objectifs de la Régie est également aléatoire.

Mathias GAUCHY répond que dans l'accord, l'aléa est lié à la performance accomplie par les équipes. Si la "borne basse", niveau d'atteinte minimum de l'objectif, n'est pas atteinte, aucun intéressement ne sera versé. De sorte que l'aléa n'est pas sur le principe même du versement mais sur le principe du versement ou non en fonction d'un critère qui ne serait pas atteint.

Laurence BOFFET comprend la surveillance par le fait que ce ne soit pas une prime cachée, mais elle-même préfère pour sa part les augmentations et les cotisations qui vont avec, d'autant plus dans la conjoncture actuelle.

Laurence CROIZIER demande sur quelle période se base le pourcentage retenu de 6,10%, montant moyen de l'intéressement chez VEOLIA.

Mathias GAUCHY répond qu'il s'agissait des 5 dernières années pour un montant précis de 2 400€. Le montant retenu ici sera compris entre 2 400€ et 2 600€.

Laurence CROIZIER remarque une différence de traitement, par rapport aux agents de la Métropole, notamment les services de l'assainissement.

Christophe DROZD répond qu'effectivement, les échelles ne sont pas comparables. Il y avait dans les négociations en phase de préfiguration, un engagement global d'un maintien en continuité. L'accord a été construit pour que les indicateurs permettent de respecter ces engagements tout en gardant le côté aléatoire. On retrouve dans les fourchettes qui ont été mises dans la délibération, à la fois l'objectif de la Convention et il a été vérifié année par année si elles étaient atteintes ou pas. Il y a des critères sur lesquels la Régie a la quasi certitude d'être au rendez-vous comme la non-conformité bactériologique avec contre-analyse. D'autres, comme la satisfaction usagers, sur une année de démarrage où il y a eu du changement, seront plus difficiles à atteindre. Toutes choses égales par ailleurs, cet accord est, tout en étant aléatoire, assez atteignable. Il faut aussi signaler le délai court dans lequel se sont passées les négociations, puisqu'elles ont été entamées le 22 mai pour présenter en Conseil d'Administration un accord sur lequel Direction et Organisations Syndicales sont en phase. Un vrai travail conjoint a été mené entre les partenaires sociaux et le service RH.

Anne GROSERRIN dit que cela s'inscrit bien dans les engagements qui avaient été pris à l'égard des salariés d'Eau du Grand Lyon lors de la phase de préfiguration de construction de la Régie.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. 2023-32 : Ouverture d'un plan d'épargne entreprise.

Mathias GAUCHY présente la délibération.

Laurence BOFFET remarque que les établissements bancaires ont beau soutenir qu'il y a des placements à valeur sociale, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas lié à la Régie, mais elle préfère d'autres systèmes distributifs et d'autres systèmes de gestion.

Anne GROSERRIN dit qu'il est de notoriété publique que Natixis n'est pas forcément un organisme qui a des placements très vertueux. Le sujet sera étudié pour que les placements soient en cohérence avec les valeurs portées par la Régie.

Christophe DROZD précise que l'engagement aujourd'hui est de pouvoir abonder de 500€. Les négociations avec les partenaires sociaux viseront à voir les modalités d'attribution de cet abondement.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. 2023-33 : Autorisation donnée au Directeur pour signer l'accord sur les négociations annuelles obligatoires.

Christophe DROZD présente la délibération.

Lucien ANGELETTI remarque qu'après avoir visité les différents sites de la Régie, il a constaté des difficultés de recrutement compte tenu des compétences recherchées. Il pourrait être envisagé des facilités d'accueil et notamment au niveau du logement.

Christophe DROZD confirme qu'une des difficultés par rapport au personnel qui assure l'astreinte est qu'il habite loin du fait du prix des logements, ce qui peut poser problème par rapport à la nécessité de garantir une rapidité d'intervention.

Mathias GAUCHY confirme cette observation puisqu'il est constaté non seulement un allongement des délais de recrutement, mais également une raréfaction du nombre de candidatures qui sont proposées pour chaque poste ouvert au recrutement, et lorsque des candidatures sont proposées sur des postes, une inadéquation grandissante entre les attentes sur les postes et les compétences proposées par les candidats.

Sur la question du logement, un rendez-vous est prévu le 28 juin avec un interlocuteur qui va prendre en charge directement les dossiers des salariés. Ce sont à peu près 70 000 € par an qui sont consacrés à cet effort, qui est une obligation légale pour les entreprises de plus de 10 salariés et pour laquelle la Régie n'avait pas encore de dispositif identifié. Ce sera le cas à partir de début juillet. Il y a une commission dans les instances qui est subséquente à la désignation du CSE, c'est une commission dédiée au logement dans laquelle on rendra compte au moins une fois par an des efforts qui ont été consacrés sur cette question-là précisément.

Pierre CHAMBON ajoute que, comme dans beaucoup d'entreprises françaises, les gens qui ont un certain niveau d'étude sont bien valorisés, parfois trop et malheureusement, ceux qui

font les tâches ingrates, les indispensables, comme on les a appelés pendant le COVID, et notamment ceux qui font la détection de fuite et qui sont bloqués tout le week-end pour rester à disposition de leur employeur, ne sont pas forcément reconnus à leur juste valeur. La Régie ne peut pas faire mieux que les autres et c'est dramatique pour beaucoup de salariés.

Christophe DROZD précise qu'à l'issue des NAO, aucun salarié de la Régie n'aura une rémunération inférieure à 26 000€ brut/an. Même si on ne vit pas extrêmement confortablement avec ce montant, il y a un réel engagement de la part de l'entreprise car le SMIC est actuellement à 20 966€ brut/an.

Pierre CHAMBON dit qu'il s'agit d'une belle exception dans le système actuel.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. **2023-34 : Autorisation de signature de l'accord sur la mise à disposition des moyens aux institutions représentatives du personnel et sur le droit syndical.**

Mathias GAUCHY présente la délibération.

Pierre CHAMBON demande pour quelle durée est prévu l'accord.

Mathias GAUCHY répond qu'il est prévu pour une durée indéterminée. Mais, sachant que la logique de l'accord est la logique du mandat. Dès lors que le mandat, qui est de 4 ans, arrivera à son terme, dépendant des résultats, il sera peut-être nécessaire de réécrire un accord sur ces questions.

Anne REVEYRAND revient sur le point concernant la commission santé sécurité et demande des précisions sur le volume d'heures supra-légal et le fait que l'on soit passé de 3 membres à 5.

Mathias GAUCHY répond que le volume supra-légal d'heures est de 480h au global. La Régie a souhaité enrichir ce volume de 480h car il est crucial de pouvoir garantir la santé et la sécurité au travail et plus largement la prévention des risques psycho-sociaux. Tous ces éléments qui rendent possible de travailler dans les meilleures conditions au sein d'une société.

Pierre-Alain MILLET rappelle que c'est la loi Travail qui a fortement remis en cause le nombre d'heures de délégations des différentes catégories de personnel représentatif. On compense aujourd'hui la perte des heures résultantes de ces 2 lois (2016 et El Khomri).

Anne GROSPERRIN appuie ce commentaire et rappelle la suppression des sièges qui en a résulté.

Pierre CHAMBON précise qu'il votera la délibération car c'est un travail d'équipe, tout en ayant à cœur de préciser que la Régie est très généreuse mais qu'il ne faut pas se laisser prendre au piège de cette générosité en en donnant toujours plus.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. 2023-35 : Participation financière de la Régie au festival "entre Rhône et Saône".

Anne GROSPELLIN précise qu'Eau du Grand Lyon participait financièrement au festival "entre Rhône et Saône". A l'époque, la DSP était très sollicitée pour des partenariats sur des événements, d'où la nécessité de définir une politique plus cadrée dans ce domaine. Pour l'heure, plusieurs partenariats ont été ciblés auxquels il semble important pour la Régie de participer, dont ce festival qui concerne nos fleuves et ressources en eau.

Pauline GABILLET présente la délibération.

Anne REVEYRAND demande si le prestataire qui intervient est de type privé ou associatif. Le montant de 1 950€ couvre-t-il les frais de ce prestataire et du cube d'eau ? Elle demande également de quelle manière il est possible de participer à d'autres festivals.

Anne GROSPELLIN répond que ce qui est présenté est transitoire car il y a eu beaucoup de sollicitations qui n'étaient pas anticipées. Quelle politique sera suivie concernant la participation aux événements en termes d'apport de service ? Dans ce cas, il s'agit d'un financement car la Régie n'a pas le matériel pour réaliser la demande. On peut imaginer à l'avenir d'avoir un Cubdo à mettre à disposition mais aujourd'hui ce n'est pas le cas. Il faut savoir qu'un bar à eau est quelque chose de très modeste, il s'agit de petits contenants avec des eaux aromatisées et tout un travail de sensibilisation autour de l'eau. Cette prestation était déjà prise par EGL avant. Il s'agit de 1 950€ pour le Cubdo, pas pour le bar à eau.

Laurence CROIZIER dit qu'elle avait les mêmes questions que Mme REVEYRAND, et demande s'il y a 2 lieux différents pour les prestations. Si ces 1 950€ sont pour le Cubdo, quel est le montant de l'autre prestation ?

Pauline GABILLET répond que la répartition est précisée en haut de la page 3 de la délibération. 1 950€ pour le Cubdo et 1 427€ pour le bar à eau. La participation financière qui est proposée va contribuer au financement d'un Cubdo, qui est une prestation financée par la Ville de Lyon. En complément, la Régie prend en charge la mise à disposition d'un bar à eau via la conclusion d'un marché. Le Cubdo sera fixe tandis que le bar à eau est plus mobile avec de la sensibilisation et de l'animation. C'est pour cela qu'il est intéressant d'avoir les 2 outils.

Pierre-Alain MILLET insiste sur l'importance du travail sur l'appropriation des enjeux de l'eau par les citoyens. Il faudrait se doter d'outils pour aider à comprendre comment est fait le réseau : des maquettes, des simulations, des choses interactives. On est surpris, quand on visite, par la richesse et la complexité des métiers et des techniques. Il y a un champ énorme pour permettre aux citoyens de se l'approprier. Beaucoup de gens ne doivent pas encore connaître leur propre consommation d'eau alors quant à savoir d'où elle vient, il y a du chemin.

Anne GROSPELLIN confirme qu'il s'agit depuis le début de la philosophie d'accompagnement de la Régie et que cela sera aussi intégré à la politique métropolitaine. La démarche Eau futurE a été faite en ce sens. Cela fait partie de la convention d'objectifs et du cadre stratégique. Il est très important de faire en sorte que les citoyens se réapproprient les enjeux de l'eau pour que cela ne reste pas qu'un sujet technique.

Benjamin BADOUARD pense que la démarche est bonne et qu'il faudra un peu improviser cette année. Il demande si pour ce festival il est prévu des flyers à distribuer et si des agents seront présents. Il demande s'il est possible d'avoir des exemples de sollicitations et si Woodstower en a fait partie.

Anne GROSERRIN répond que Woodstower a sollicité la Régie mais pour une installation beaucoup plus lourde qui a été refusée pour des questions financières et techniques.

Christophe DROZD précise que Woodstower voulait que la Régie installe un réseau provisoire qui aille du point de distribution aux rampes d'accès à l'eau. Il y avait un problème technique et de responsabilité. En tant que représentant légal, la responsabilité de la sécurité sanitaire lui serait revenue, et cela engageait près de 20 000€ de frais. D'autres associations et festivals souhaitaient que la Régie fournisse de l'eau en bouteille, ce à quoi il a été répondu négativement car l'eau en bouteille ne sert qu'en cas de crise, quand il n'y a pas d'autres solutions. Plus d'une dizaine de festivals nous ont sollicité et c'est pour cela que la Régie a fait un point avec différentes directions de la Métropole, qui sont aussi sollicitées, afin d'établir une doctrine selon les types d'évènements : des modalités de participation technique, financière, principe de réciprocité ? Il y a quelque chose à construire avec une demande croisée d'avancer sur le sujet avec, à terme, une règle juste qui soit proposable et opposable à chacun.

Anne GROSERRIN précise que le prestataire bar à eau fait un travail de sensibilisation mais la Régie ne possède pas encore les supports de communication qui permettent d'organiser un stand dans l'espace public alors que la Métropole oui. Elle sera d'ailleurs présente sur les questions cycle de l'eau. Plusieurs publications grand public ont été faites dont une sur toutes les politiques de l'eau. Il y aura un stand sensibilisation sur le festival et il y aura un événement avec la ville de Lyon et la Métropole qui est l'inauguration de la pose des premiers marquages intégrés à la chaussée devant les avaloirs dans l'espace public dont le message sera "ici commence le fleuve, ne rien jeter" avec un logo. Ces marquages serviront à la prise de conscience que le cycle de l'eau est autour de nous et que chaque geste compte.

Anne REVEYRAND souligne que la sobriété reste à mettre en valeur mais la compréhension de la manière dont l'eau arrive au robinet est essentielle et il est nécessaire de trouver les moyens adaptés.

Anne GROSERRIN précise que ce travail de compréhension n'est pas une responsabilité exclusive de la Régie et qu'il est important d'intégrer ça dans une vision Grand Cycle. C'est dans un travail commun Métropole et Régie que ces questions pourront être travaillées et notamment au niveau de l'Assemblée des usagers de l'eau.

Anne REVEYRAND dit que, par ailleurs, la participation financière qui est souvent demandée n'est pas forcément une réponse en tant que telle et qu'il y aurait peut-être un équipement à mettre à disposition des festivals.

Anne GROSERRIN recentre le sujet sur la délibération. La réponse donnée aux sollicitations des festivals doit faire l'objet d'une réflexion.

Lucien ANGELETTI dit qu'Eau Bien commun avait un stand à ce festival l'année passée et qu'il s'agit d'un des plus intéressants en termes de public présent.

Florestan GROULT précise qu'avec 10 à 15 demandes cette année, ils n'étaient pas en capacité d'établir une doctrine avec cohérence et que, cette année, ils se sont concentrés sur quelques exceptions qui faisaient sens. L'idée est de pouvoir par la suite proposer une doctrine avec laquelle sélectionner les soutiens et de quel type.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pierre-Alain MILLET quitte la séance à 16h30.

9. 2023-36 : Convention de gestion financière entre Eau publique du Grand Lyon et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues, en vue de la reprise en gestion par la Régie des communes de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny.

Frédéric PEILLON présente la délibération.

Pierre-Alain MILLET demande ce que représente le chiffre d'affaires sur ces 3 communes par rapport au coût des travaux engagés. Il est possible de s'interroger sur le coût de l'adaptation qui est élevé pour des communes qui, historiquement, sont rattachées à un autre réseau même si cela permet de maîtriser la distribution.

Anne GROSPERRIN insiste sur le fait qu'il s'agit d'investissements et que cela veut aussi dire qu'historiquement, ces 3 communes rattachées à la Métropole ne bénéficiaient pas du même service que le reste de la Métropole. Il y a une nécessité aujourd'hui de maîtriser le service car le réseau sur Lissieu n'est pas en bon état. C'est aussi l'occasion de mettre les choses à niveau. Il n'y a jamais eu pour habitude à la Métropole de calculer le coût de l'investissement par rapport au nombre d'habitants concernés car cela deviendrait un critère compliqué dans les politiques publiques et certains territoires en paieraient fortement les conséquences. Dans ce cas précis, nous sommes dans une logique de réintégration en termes de service apporté aux usagers.

Pierre CHAMBON demande pourquoi la pose de compteurs est chiffrée.

Frédéric PEILLON répond qu'il va y avoir des points d'achat d'eau de la même manière qu'à Givors ou Grigny. L'eau reste distribuée par les artères principales et, quand on est sur la ligne de séparation géographique des communes, un compteur est posé. L'eau sera achetée au SIEVA, pour desservir les habitants de la commune.

Florestant GROULT demande si une sécurisation est installée à cette occasion.

Frédéric PEILLON répond qu'après étude avec le SIEVA, ils ne sont pas prêts pour l'opération qui se lance dans l'immédiat. Mais que, dans le cadre du schéma directeur, sur les 3 communes, des possibilités ont été identifiées pour des interconnexions qui vont être étudiées. L'opération n'est pas lancée en même temps car il y a notamment une voie SNCF à passer et des dimensionnements hydrauliques et des modélisations doivent être menés.

Laurence CROIZIER intervient en disant que l'eau distribuée va rester la même et qu'il s'agit de dépenser 5 M€ au global et 2,4 M€ pour la Régie uniquement pour que la facture de la Régie parte. Le sujet avait déjà été étudié par la Métropole et abandonné du fait du peu d'intérêt par rapport au coût que cela représentait. Dépenser 5 M€ uniquement pour un nom sur une facture est discutable, surtout pour une première année de Régie, et avec des montants d'investissements sur des sujets qui sont largement prioritaires. Intellectuellement, elle comprend que cela soit satisfaisant mais l'argent public est rare et elle trouve cela difficilement compréhensible. Elle demande aussi s'il va y avoir des réunions publiques, comme à Lissieu, pour les 2 autres communes.

Anne GROSPERRIN répond qu'il ne s'agit pas de l'édition d'une facture mais de tout le service aux usagers qui en découle, de même que la maîtrise du patrimoine. Il est nécessaire aujourd'hui, à ce stade, de faire ce conventionnement.

Frédéric PEILLON précise que sur Lissieu, il s'agit aussi d'une opération de renouvellement patrimonial pour le compte du SIEVA. Sur cette opération, à laquelle la Régie participe à hauteur de 20%, le SIEVA va créer une nouvelle conduite sur domaine public, en remplacement d'une vieille conduite en fonte grise existante sur domaine privé. Il s'agit ici de saisir l'opportunité qu'offrent les travaux engagés pour inclure cette opération qui, dans les faits, aurait pu être repoussée. Cela permet de maintenir le patrimoine à niveau.

De la même manière, sur les 1,3 M€ sur le périmètre de la Régie, il ne s'agit pas d'extensions, mais de reprendre du patrimoine vieillissant afin de le mettre à niveau et de le découpler.

Sur les autres communes, les choses sont plus simples car il s'agit principalement de la pose de compteurs qui ne nécessitent pas de gros travaux et il n'est donc pas nécessaire d'organiser de réunions publiques pour ce sujet.

Anne GROSERRIN informe qu'ils sont allés à la rencontre de tous les maires des communes concernées afin d'échanger sur le sujet il y a près de 18 mois.

Maéva PESENTI se fait le porte-voix de Cyrille VALLET, absent ce jour, qui a du mal à avoir une vision globale du coût de l'opération et de son lien avec le schéma directeur. Il demande s'il est possible d'avoir une vision complète du coût sur 5 ans ainsi que ce qui se passera si les 3 conventions ne sont pas toutes signées en même temps et s'il ne serait pas mieux d'attendre de toutes les avoir.

Frédéric PEILLON dit qu'il s'agit de la convention qui traite des travaux à mener. Il y aurait aussi 1 ou 2 conventions complémentaires en plus à mener par la suite pour le fonctionnement. L'une avec le syndicat Saône-Turdine qui produit l'eau de ce secteur et donc un achat d'eau lié à ce secteur. L'autre pour acheminer l'eau jusqu'aux compteurs en limite secteur et là, il faudra une convention d'acheminement avec le SIEVA pour gérer les coûts pour ce service. Les coûts associés sont en cours de négociation avec le SIEVA.

Concernant les coûts d'investissement, ils sont inférieurs à ceux provisionnés sur 2023 et 2024 qui avaient été présentés et votés par le Conseil d'Administration fin 2022 lors du débat d'orientation budgétaire.

Concernant les coûts de fonctionnement, il y aura un équilibre entre les dépenses et les recettes sur ces secteurs.

Florestan GROULT dit qu'il s'est posé les mêmes questions il y a quelques mois. Après analyse du dossier, ce qui prévaut ce sont les concordances d'enjeux concernant le renouvellement du réseau, les motivations qui président au retour en régie sont de maîtriser le patrimoine et de préparer les interconnexions à venir sans parler de l'enjeu d'une ressource alternative côté Saône. C'est pour ces raisons qu'il trouve le sujet pertinent. En prenant en compte ces 3 enjeux, il serait dommage de ne rien faire, puis de renouveler par la suite alors qu'il aurait été possible de faire une opération globale. La très bonne coordination qui existe actuellement entre le SIEVA, les maires et la Régie pour ce projet est une raison supplémentaire d'agir aujourd'hui.

Maéva PESENTI demande pourquoi on n'attend pas de pouvoir faire l'interconnexion pour faire cette opération et regrouper temporellement des travaux potentiellement au même endroit sur le domaine public avec les contraintes que cela implique.

Anne GROSPELLIN répond qu'aujourd'hui la Régie réalise ces travaux avec le SIEVA et que si l'on attend, elle les réalisera seule. En l'occurrence, le SIEVA contribue en faisant une partie des travaux. Cette convention a été pensée dans un objectif gagnant-gagnant.

L'interconnexion n'est pas encore possible aujourd'hui et doit être étudiée dans le cadre du schéma directeur. Il s'agit de communes faisant partie de la Métropole qui ne sont pas sécurisées en matière d'alimentation en eau potable. La qualité de l'eau distribuée par le syndicat mixte d'eau potable Saône-Turdine n'est pas du tout la même que celle qui provient de Crépieux-Charmy.

Christophe DROZD intervient en disant que, sur 2 des 3 communes, les travaux consistent en la mise en place de compteurs d'achat/vente, ce qui permettra à la Régie de gérer la relation contractuelle et les limites de responsabilité entre la qualité de l'eau achetée et la maîtrise qui est prise en devenant "occupant des tuyaux".

Sur la 3^{ème} commune, l'eau est en transit et ne sert pas qu'à la commune qui rentre dans le périmètre de responsabilité de la Régie. Elle sert aussi de conduite principale d'adduction pour d'autres communes dépendantes du SIEVA. De fait, le SIEVA ne souhaite pas que la responsabilité d'alimentation de ses communes soit déléguée à la Régie. Il est nécessaire dans l'organisation qui est en train de se mettre en place de clarifier, par cette séparation, cette responsabilité réciproque.

A ce stade-là, la raison des travaux n'est pas l'interconnexion mais une différenciation des responsabilités de chaque exploitant, notamment sur les communes situées à l'aval du réseau.

Laurence BOFFET dit que c'est aussi l'occasion d'aider des syndicats de zones rurales qui ont des capacités d'investissement moindres.

Laurence CROIZIER demande si une intervention sur Quincieux a été chiffrée. En cas d'intervention sur une fuite dans cette commune un vendredi soir, la Régie n'aura probablement pas la même qualité de service que le SIEVA pour l'instant.

Frédéric PEILLON indique que la Régie intervient déjà sur Saint Germain au Mont d'Or qui se trouve juste à côté mais qu'il faudra en effet regarder côté service technique et usagers, la reprise sur ces 3 communes.

Anne GROSPELLIN précise que les moyens d'interventions et la capacité à agir de la Régie sont bien plus importants que pour un petit syndicat comme le SIEVA.

Laurence CROIZIER dit qu'il ne s'agit pas d'un problème de capacité mais un problème d'éloignement.

Christophe DROZD dit que l'organisation du service exploitation réseaux est faite selon 3 secteurs géographiques. Aujourd'hui le niveau de service que la Régie est en capacité de rendre est le même que celui que l'on peut proposer aux communes voisines, même si nous n'avons pas la proximité que le SIEVA propose.

La cible, l'ambition, c'est que la Régie puisse offrir aux 59 communes du territoire métropolitain le même niveau de performance de service. En première intention, on n'est pas sur place comme le SIEVA donc il y a un délai, estimé acceptable, d'intervention.

Plus largement il entend les hésitations et les réticences et ne va pas préjuger du vote qui va être rendu mais, il fait remarquer qu'en terme de planning, les travaux, qui font l'objet

notamment d'une participation financière, sont prévus durant l'été et le SIEVA, qui reste maître d'ouvrage, attend la confirmation de participation financière pour pouvoir les déclencher.

Maéva PESENTI se fait le porte-parole de Cyrille VALLET, et c'est quelque chose qu'elle partage et souhaite revenir sur les objectifs quant à la récupération de la gestion de la distribution. Elle revient en amont de l'interconnexion même si elle a compris le détail et l'importance du réseau vieillissant et des ambitions de proposer les mêmes services aux usagers. Elle demande s'il y a d'autres raisons politiques de récupérer la gestion ou s'il s'agit uniquement des questions de service et de mettre en place le télérelevé pour tout le monde.

Anne GROSERRIN répond qu'il n'y a pas d'autres raisons et que s'il y en avait-elle les aurait données. Il n'est pas question de retenir de l'information ou de donner une information partielle au Conseil d'Administration. L'ensemble des éléments a été donné sur ce dossier.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes.

Etat des votes :

- contre : 2
- abstention : 1
- pour : 13
- ne prend pas part au vote : néant

La délibération est adoptée.

10. 2023-37 : Autorisation donnée au Directeur pour solliciter un siège au comité des usagers de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Est Lyonnais et désignation du représentant de la Régie.

Anne GROSERRIN dit que la commission locale de l'eau, qui est l'instance de délibération et du SAGE, est approuvée par le préfet. Jusqu'à maintenant il y avait un représentant d'Eau du Grand Lyon au sein du collège usager et il faut donc que le Conseil d'Administration délibère, ainsi que la CLE du SAGE pour que la Régie puisse se substituer à la représentation qui était assurée autrefois par Eau du Grand Lyon. Nous proposons pour représenter la Régie la candidature d'Anne REVEYRAND.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. 2023-38 : Autorisation de signature du marché relatif à la réparation des véhicules de la Régie suite à des chocs ou accidents.

Arnaud DENUDT présente la délibération et précise que la Régie reste dans la continuité de ce qui était en cours chez Eau du Grand Lyon.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. 2023-39 : Autorisation de signature du marché relatif à l'acquisition, la maintenance et l'exploitation d'un système d'information de gestion des

abonnements, de la relation usagers, des systèmes de comptage, de la consommation, de la facturation, de l'encaissement et du recouvrement du service de l'eau de la Métropole de Lyon à compter du 1er janvier 2025.

Arnaud DENUDT présente la délibération.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. 2023-40 : Autorisation de lancer et signer le marché de travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable d'Eau du Grand Lyon - la Régie.

Arnaud DENUDT présente la délibération.

Christophe DROZD précise qu'aujourd'hui la Régie a une stratégie d'investissement sur ses 65 réservoirs qui ont près de 60 ans. Leur entretien nécessite environ 1 M€ de travaux par an. Après avoir mis en place une stratégie de connaissance approfondie de ce patrimoine, il est possible que la Régie soit amenée à envisager des travaux supplémentaires avant la fin du marché. Pour répondre à l'obligation légale de disposer d'un maximum et laisser la possibilité d'augmenter sa capacité d'investissement, il semblait intéressant d'avoir un rapport de 1 à 4 entre les montants minimum et maximum contractuels. Rapport qui est, au demeurant, quelque chose de très précis sachant qu'il existe des marchés pour lesquels le rapport est de 1 à 10. La volonté est qu'à la fin du marché, il n'y ait pas besoin d'avenant et que ledit marché prenne fin et aussi de ne pas se retrouver bloqué s'il y a une nécessité de faire des travaux plus structurants qui n'étaient pas prévus initialement.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Etat des votes :

- pour : 15
- contre : **néant**
- abstentions : 1
- ne prend pas part au vote : **néant**

La délibération est adoptée.

14. 2023-41 : Autorisation de lancer et signer le marché de travaux de réfection des sols sur voiries non communautaires de la Métropole de Lyon, sur le patrimoine du périmètre de la régie et exceptionnellement sur des voiries communautaires pour des interventions exceptionnelles d'urgence.

Arnaud DENUDT présente la délibération.

Anne GROSPERRIN soumet la délibération aux votes.

Etat des votes :

- pour : 15
- contre : **néant**
- abstentions : 1
- ne prend pas part au vote : **néant**

La délibération est adoptée.

15. 2023-42 : Autorisation de lancer et signer le marché relatif à l'étude d'une proposition d'aménagement via une modélisation hybride de la brèche de Neyron.

Frédéric PEILLON présente la délibération.

Anne GROSERRIN propose que le sujet particulier de la sédimentation au niveau de la brèche de Neyron soit approfondi en Commission Ressource.

Maeva PESENTI demande si le modèle physique sera à l'échelle.

Frédéric PEILLON répond qu'il s'agira d'une reproduction à échelle réduite de ce qu'il se passe sur un périmètre qui prendra en compte +/- 200m en amont et en aval. En fonction de ce qui est observé, il y a des coefficients d'échelle qui permettront de voir ce qu'il se passe en situation réelle.

Maeva PESENTI demande si en termes de prestataires il y a déjà des pistes car le coût lui semble bas.

Frédéric PEILLON répond qu'un benchmark a été fait et notamment auprès de l'entreprise qui a fait l'intervention au Mont Saint Michel.

Laurence CROIZIER demande s'il faudra attendre 3 ans avant d'intervenir sur le terrain.

Frédéric PEILLON répond qu'il faudra créer la maquette, ainsi qu'un modèle numérique, faire une simulation, des aménagements, puis refaire la maquette avec les aménagements et enfin refaire une simulation. Il est aussi à noter qu'il y a une tranche optionnelle car il vous sera aussi présenté une autre étude très importante qui devra être lancée sur la résilience du champ captant. Quels aménagements devront être faits dans le futur pour que ce champ captant soit résilient dans le temps. Notamment des aménagements au niveau de la station d'alerte. 3 ans ont été prévus pour ce marché afin de prendre en compte ce décalage dans le temps concernant l'étude de résilience.

Arnaud DENUDT précise que ce marché est en lien avec le marché de désengrèvement qui a été passé au précédent Conseil d'Administration pour 4 ans.

Anne REVEYRAND dit que pour la Commission Ressource, une présentation des études de maintien de la ressource est prévue.

Pierre CHAMBON valide son intérêt mais demande pourquoi il est nécessaire de faire une maquette à 500 k€ pour faire ces travaux car il trouve le montant très élevé.

Frédéric PEILLON répond que cela permet de vérifier ce qu'il se passe réellement sur le terrain, et que le sédiment se dépose bien comme à ce jour et cela va permettre d'adopter

un ouvrage sur la maquette et de simuler l'efficacité de cet ouvrage. Cette étude va permettre de bien caler les dimensions et les hauteurs.

Anne GROSERRIN dit qu'il s'agit d'une maquette fonctionnelle qui permet d'expérimenter. Avant il y avait une gravière qui exploitait ces sédiments et la problématique de désengrèvement existe depuis que cette gravière a disparu suite à l'interdiction d'exploitation de ces sédiments.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes. La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. 2023-43 : Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre de travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable.

Arnaud DENUDT présente la délibération.

Anne GROSERRIN soumet la délibération aux votes.

Etat des votes :

- pour : 15
- contre : **néant**
- abstentions : 1
- ne prend pas part au vote : **néant**

La délibération est adoptée.

17. Points non délibérés

Stéphane PERRIN présente le point :

- Information sur l'avancement du projet de refonte de l'Usine de la Pape

Florestan GROULT demande s'il y a des procédés de traitement qui sont à spectre large ou résilients aux variations de la qualité des eaux traitées car il lui semblait que le dimensionnement d'une filière était très sensible à la qualité de l'eau traitée. Il demande aussi si cette usine est faite car il n'a pas été possible de maintenir la qualité de l'eau dans le lac des eaux bleues. Et, si nous sommes très performants sur le volet préservation de la ressource, serait-il possible de nous en passer dans 20 ou 30 ans ?

Anne GROSERRIN répond qu'il est nécessaire pour la Métropole d'avoir une ressource alternative. L'eau de la Saône n'est pas de bonne qualité et il ne dépend pas de la Métropole de Lyon de reconquérir la qualité de son eau. En revanche, nous avons une réelle capacité d'action en ce qui concerne le lac des Eaux bleues car il s'agit d'un territoire sur lequel il nous est possible d'agir en collaboration avec les différents acteurs présents. Néanmoins, il faut savoir qu'un lac a naturellement tendance à s'eutrophiser. Le projet de l'usine de La Pape permettrait de traiter les eaux prélevées dans le lac des Eaux bleues et la Saône, ce qui est une chose très positive.

Stéphane PERRIN précise que, malgré des paramètres qui peuvent être plus ou moins pénalisant selon la ressource, la filière qui sera proposée va être en capacité de traiter l'une ou l'autre des ressources par des adaptations d'exploitation qui seront à prévoir.

Florestan GROULT demande quelle est la capacité de réservoir si l'on passe toute la production sur le lac des Eaux bleues. C'est-à-dire, en combien de temps il se viderait ?

Frédéric PEILLON répond qu'il n'est pas possible de façon prolongée de distribuer l'eau de surface qui est souvent traitée. Dans les conditions les plus défavorables, il faudrait environ 20 jours pour vider le lac à 150 000 m³/j. C'est pour cela que l'objectif poursuivi est de pouvoir ajouter la Saône en tant que ressource alternative, pour ajouter les jours manquants à la réserve.

Anne GROSPERRIN demande quelle est la capacité de renouvellement du lac.

Stéphane PERRIN répond qu'elle est de 75 000 m³/j. Le débit continu-sanitaire de 15 000 m³/j est bien en deçà et n'est pas pénalisant pour le lac qui a une capacité de renouvellement très supérieure. En situation de crise, on sait que l'on a une capacité limitée sur le lac.

Pierre CHAMBON dit que c'est un vrai projet politique au sens noble du terme, c'est-à-dire dans la protection de la ressource et il met un point de vigilance pour ne pas avoir un projet surdimensionné lié à une mauvaise interprétation. Les concepteurs à l'origine de l'usine de Crépieux-Charmy, dans les années 70 avaient anticipé un futur à croissance infinie en imaginant une consommation allant jusqu'à 1 million de m³/j alors qu'il en sort réellement aujourd'hui 250 000. Il s'agit ici de dépense d'argent public et il ne faudrait pas qu'une mauvaise interprétation des besoins amène à un projet surdimensionné par rapport à nos propres visions-projections de l'avenir.

Anne GROSPERRIN pense nécessaire et important de préciser les termes en disant qu'il s'agit d'un projet de sécurisation d'alimentation en eau potable. En effet, ce n'est pas un projet de préservation de la ressource, elle peut être associée à ce projet dans la reconquête de la qualité du lac et de tout ce qui se passe sur le Grand parc. Le sujet présenté ici est vraiment un problème de sécurisation. On ne préserve pas la ressource en faisant cette usine. Ce rappel est fait pour que chacun soit d'accord sur l'origine et l'objectif du projet. On a vraiment changé de paradigme de gestion de l'eau, on est plus du tout dans la même problématique aujourd'hui qu'en 1975.

Christophe DROZD dit que l'enjeu est bien de maîtriser l'évolution de nos infrastructures par rapport à des besoins à estimer et le schéma directeur qu'on est en train de mettre en place avec ses grandes hypothèses : le bilan besoin-ressources, quelle sera la population demain, avec quelle dotation et quel partage. Le partage est une dimension qui ressortait peu dans les schémas directeurs à l'époque, il était question uniquement de la consommation humaine. Aujourd'hui la question posée est : est-ce que la quantité dont on a besoin pour la population humaine est compatible avec celle qui doit être laissée au vivant, à l'agriculture et à l'industrie. Il y a là une vraie évolution des schémas directeurs, dans cette approche sur le partage d'une ressource qui est finie et non infinie.

La Régie cherche à sécuriser intégralement le réseau. C'est-à-dire que, si demain Crépieux-Charmy tombe, la Métropole de Lyon sera en mesure de faire comme si rien ne s'était passé, en mettant un certain volume d'investissement, si tant est que des ressources alternatives

quantitativement suffisantes soient trouvées. Ou alors l'hypothèse prise est : on est en crise et tout le monde contribue. Auquel cas les prélèvements ne sont pas de 250 000 m³/j mais de 200 000 m³/j, 150-160 m³/j ou encore 100 000 m³/j. Dans ce cas, quel est l'impact ? La régulation est-elle faite vers les prioritaires ? Est-ce que le réseau maillé permet de diriger l'eau correctement ? Etc. C'est un vrai exercice de projection qui est difficile.

Il précise que sa capacité maximale est 150 000 m³/j mais que le minimum de fonctionnement est 15 000 m³/j.

Pierre CHAMBON dit que 15 000 m³/j, pris tous les jours, sur le lac des eaux bleues et peut-être demain venant de la Saône, ce sera toujours 15 000 m³/j de moins qui sera pris chaque jour dans la nappe alluviale. Et, si les prélèvements sont journalièrement un peu réduits, cela veut dire qu'elle est un peu plus préservée.

Anne GROSPERRIN reprend en disant que ce prélèvement sera fait ailleurs et comme il s'agit de vases communicants ce n'est pas de la préservation. La préservation de la ressource c'est aller vers la sobriété des usages, y compris le partage. Et il y a aussi la partie qualité et c'est à ce niveau qu'on préserve la ressource. C'est pour cette raison qu'il est très important de reconquérir la qualité de l'eau. Mais il s'agit là de sémantique pour dire qu'il ne s'agit pas d'un projet qui vise à préserver la ressource mais à sécuriser l'alimentation en eau potable.

Laurence CROIZIER remercie pour la qualité de la présentation qui a été faite et demande si une évaluation du coût du mètre cube qui sort de l'usine a été faite car on n'est pas au débit nominal et généralement le coût du mètre cube de démarrage est assez cher.

Stéphane PERRIN répond que cela fait partie des choses qui doivent être regardées très précisément. Ce sont les études de définitions qui sont en cours qui répondront. Comme il y aura des coûts d'investissement, il y aura aussi une estimation des coûts d'exploitation.

Cette usine produit aujourd'hui moins de 2 M de m³/an sur les dernières années et sa rénovation permettra de revenir vers 5 M de m³/an en fonctionnant à 15 000 m³/j. Cela rééquilibre un peu les choses par rapport à la production globale.

La consommation va être plus importante que ce qu'on peut connaître aujourd'hui du fait de nouveaux ouvrages et de la production plus importante. Aujourd'hui, sur l'aspect consommation énergétique, qui a été plus appréhendée que la consommation de réactifs, car les études de définitions ne sont pas terminées, 2 M de m³ représentent moins de 2% de la production actuelle et, en termes de consommation électrique elle est également de l'ordre de 2 %, rapportés aux consommations énergétiques de l'ensemble du parc de la Régie. Demain, pour 5 M de m³, cela sera 6,5 % du volume de production et ce sera aussi 6,5 % de la consommation énergétique totale de ce parc.

Anne GROSPERRIN informe le CA que ce sujet sera à nouveau présenté afin que les membres puissent avoir un suivi de l'état d'avancement de ce projet.

Compte tenu du peu de temps restant, les points importants non délibérés restant à voir (présentation de l'état d'avancement des feuilles de route, point sur les résultats des indicateurs de la convention d'objectif, avancement des chantiers). Elle propose de les reprogrammer lors d'une commission générale".

Christophe DROZD présente le point :

- Compte-rendu des décisions prises par le Directeur en vertu de sa délégation

La séance est levée à 18h.

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Pierre CHAMBON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Chambon', written over a horizontal line.

Anne GROSPERRIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne Groperrin', written in a cursive style.